

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-16

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif au traitement des difficultés de l'entrepreneur individuel, pris en application de l'article 5 de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante;

En ayant délibéré lors de sa séance du 14 avril 2022,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 14 avril 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Martin LANDAIS